



Communiqué de presse CFDT du 20 septembre 2010

NON AU TRAVAIL DES SALARIÉS DU COMMERCE LE DIMANCHE !

La CFDT a été sollicitée cet été par l'association des commerçants « PLEIN CENTRE » afin d'étudier un projet d'accord collectif relatif à l'ouverture des commerces le dimanche et à la dérogation au repos dominical pour la ville de Nantes.

La CFDT renouvelle sa détermination à maintenir le repos hebdomadaire des salariés du commerce le dimanche.

**Syndicat des services
CFDT 44**
9 place de la Gare de l'État
Case Postale 9
44276 NANTES CEDEX 2

Tél : 02 51 83 29 12
Fax : 02 51 83 29 11 (UL)

Contact :
Philippe MENUET
Secrétaire adjoint

06 88 58 93 30

De plus, le projet d'accord que nous avons étudié avec beaucoup d'attention nous laisse entrevoir des difficultés dans sa réalisation,

- Comment les communes environnantes du centre ville de Nantes vont réagir si elles ne peuvent répondre à la même demande pour leurs clients sans un accord similaire, ce qui tant vers une généralisation du travail des salariés le dimanche pour tous les commerces quelque soit leurs tailles et leurs activités, d'où notre inquiétude pour la survie des petits commerces et des marchés de Noël, une fois que les grandes enseignes seront toutes ouvertes le dimanche.
- Comment un salarié travaillant seul dans son entreprise pourra avoir le choix d'être volontaire ou pas et quels types d'embauches se feront pour éventuellement remédier à cette difficulté.
- Comment un salarié d'une entreprise sous-traitante (propreté, sécurité) est rémunéré quand lui, n'a pas le choix de travailler le dimanche.
- Comment s'organise les infrastructures permettant au salarié d'aller travailler sereinement (transport en commun, garde des enfants).

Par contre, conscient de la nécessité d'augmenter l'amplitude horaire lors des périodes de fête, nous proposons aux commerçants de la ville de Nantes d'ouvrir leurs commerces entre 12 heures et 14 heures (soit environ 12 heures d'ouverture supplémentaires par semaine) afin que les clients du centre ville puissent faire leurs achats plus facilement et sur une plage horaire plus importante que celle proposée sur le projet d'accord (6 heures par semaine).

Nous tenons également à souligner que ce projet d'accord, de prime abord alléchant pour certains, risque de coûter cher aux tous petits commerces qui n'auront pas les moyens financiers de payer leurs salariés dans les conditions prévues par ce projet d'accord et qui se verront contraint de ne pas faire travailler leurs salariés sauf à mettre en péril leur entreprise.

Nous constatons également que l'association « PLEIN CENTRE » n'est pas un syndicat patronal reconnu et n'est donc pas légitime pour négocier et signer un quelconque accord.

Par conséquent, la CFDT ne signera pas ce projet d'accord.